

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 novembre 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une distance minimale de 4 mètres de la marge arrière alors que le règlement de la zone exige un minimum de 15 mètres, soit une dérogation de 11 mètres.

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 364 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 260, rue Industrielle à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de l'entreprise Jay mécanique réparation mobile inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin,  
Directrice générale par intérim  
Greffière-trésorière par intérim